

Dessous et enjeux des élections professionnelles

Pouvoir d'achat en chute de plus de 25 % en moyenne depuis 1983,
Rémunération principale sans rapport avec nos qualifications,
Revalorisation de quelques un seulement par des primes pouvant être supprimées du jour au lendemain,
Augmentation constante de la charge mais aussi de la pénibilité du travail,
Multiplication des services éclatés sur plusieurs établissements,
Hiérarchie faisant les yeux doux aux « usagers » et ne respectant pas son « personnel »,
Profession dévalorisée, y compris dans la communication ministérielle, et qui n'attire plus !

Ce constat, nous le faisons tous et nous le déplorons, mais beaucoup semblent s'y résigner : plus de la moitié d'entre nous en effet (**environ 587.000 agents sur un corps électoral de 1.023.000 agents environ**) n'a pas participé au scrutin permettant de désigner les membres du CTMEN (Comité Technique Ministériel de l'Education Nationale) lors des élections professionnelles de 2018 ! La participation aux autres scrutins (CTA, CAPN, CAPA, etc.) a été aussi faible.

Avons-nous donc perdu tout espoir d'améliorer la situation ? Acceptons-nous vraiment qu'elle ne cesse de se dégrader ? **Action & Démocratie** fait le pari de l'intelligence et ne s'y résout pas. Notre jeune et dynamique syndicat vous propose les moyens et outils afin de tourner la page de décennies d'immobilisme, d'errements, d'impuissance et finalement de résignation ! A chacun de s'en saisir, car c'est de notre réveil collectif que dépend la sauvegarde de l'école autant que c'est par notre résignation qu'elle continuera à se déliter lentement mais sûrement. Tel est le principal enjeu de l'élection de décembre 2022 qui déterminera pour les quatre années à venir, jusqu'en 2026, quelles sont les organisations représentatives au sein de l'Éducation nationale.

Pour l'heure, les syndicats qualifiés de « représentatifs » ne le sont, en réalité, qu'à la faveur d'un scrutin dont **la majorité de la profession se désintéresse**, à moins qu'elle ne choisisse délibérément de le boycotter. Un tel niveau d'abstention est d'autant plus significatif que nos professions font plutôt partie des plus exemplaires en matière de participation électorale dans les scrutins politiques. Il n'est pas simple d'en interpréter le sens, tant les causes de cette abstention sont nombreuses et complexes. Le premier message que la profession adresse aux

organisations qui prétendent les représenter est cependant très clair : **elles ne l'ont pas convaincue** ; elles n'ont pas démontré leur efficacité ni fourni les preuves suffisantes de leur utilité, notamment pour empêcher la dégradation de nos conditions de travail et l'insupportable dévalorisation de nos métiers qu'elle a engendrée.

Une organisation syndicale n'est pas faite pour se contenter d'informer la profession de la couleur et de la saveur de la sauce à laquelle elle sera assaisonnée avant d'être mangée ! Elle n'est pas davantage faite pour lui faire perdre toute crédibilité en propageant dans l'opinion publique des slogans simplistes, ni pour lui faire perdre toute audience en lançant régulièrement des appels à la grève de moins en moins suivis et qui contribuent à invalider le principe même ! Pour être utile, une grève des personnels de l'éducation devrait être aussi rare et, pour cette raison, aussi solennelle et aussi impressionnante aux yeux des Français qu'une grève de juges ou de médecins ! Les grèves d'une journée par-ci et d'une autre par-là, que l'on peut qualifier de « rituelles » pour la plupart, n'ont aucune utilité vis-à-vis du ministère ; elles servent souvent à satisfaire une frange très militante et très minoritaire tout en épuisant financièrement la profession ; elles sont par-dessus le marché l'occasion de faire faire au ministère de substantielles économies sur le dos des grévistes ! La majorité de la profession ne se fait plus d'illusion en ce domaine. Elle attend autre chose.

C'est pourquoi nous proposons un autre syndicalisme, un syndicalisme intelligent, indépendant et qui fasse enfin respecter la profession, ce qui a pour première condition d'en porter la parole sans la déformer ni la trahir. Un syndicalisme qui ne cède pas au goût immodéré de certains pour cette langue de bois dont le seul but est de masquer l'état déplorable dans lequel l'école se trouve, parce qu'elle a été chargée de missions qui ne sont pas les siennes, ainsi que l'état misérable où nos dirigeants veulent mettre les professeurs. Il faut dire les choses clairement et sans tourner autour du pot comme le font tous ceux qui, n'ayant que le mot « réussite » à la bouche, prennent un air étonné ou moqueur quand on prononce les mots « instruction » ou « discipline » dont ils ne veulent plus entendre parler ! Non, l'école n'est pas un service dont les élèves, et leurs parents, sont des usagers ou des clients qu'il faut satisfaire ! Non, l'école n'est pas une garderie où l'on occupe le temps en « activités » sans se soucier de faire vraiment apprendre quoi que ce soit aux élèves ! Non enfin, le professeur n'est ni un animateur ni un simple exécutant tout juste bon à assister ses élèves dans le face-à-face avec une tablette ou un écran quelconque, comme on s'emploie à le transformer ! **Le premier devoir d'un syndicat de l'éducation digne de ce nom est de défendre une école et une éducation dignes de ces noms : Action & Démocratie** le fait avec constance au Conseil supérieur de l'éducation où l'on semble entendre la voix des personnels, et notamment des professeurs, pour la première fois !

Un syndicalisme crédible est un syndicalisme indépendant. Indépendant de tout parti politique évidemment, et indépendant vis-à-vis du ministère également. La plupart des syndicats de l'éducation affichent une orientation politique assumée, quand il ne s'agit pas de l'allégeance à un parti. Pour **Action & Démocratie**, être de gauche ou de droite, ou encore ni l'un ni l'autre, n'est pas une vertu ; le courage est une vertu ; l'honnêteté est une vertu ; la

justice est une vertu ; etc. Nous ne demandons pas leur carte à nos adhérents, et ne voulons rien savoir de leur orientation politique ou autre : seule compte pour nous l'appartenance à une profession qui suppose elle-même de vraies vertus, celles qui font tenir à bout de bras l'institution et la maintiennent debout quand tant d'autres, seulement intéressés à faire carrière ou à satisfaire une pulsion de domination, la veulent à genoux et bientôt couchée !

Sur les décharges syndicales

Vous devez savoir comment les choses se passent réellement, et **c'est le rôle d'un syndicat que de vous le dire en toute transparence**. Tout syndicat a besoin de moyens pour fonctionner, et une partie de ces moyens consiste en temps mis à disposition par l'administration sous forme de décharges et d'autorisations d'absence. Quelques éléments pour éclairer chacun :

2500 ETP (Equivalents temps plein) sont répartis entre le ministère de l'éducation nationale et celui du supérieur, selon des règles valables pour toute la fonction publique (1 ETP par tranche de 230 agents pour un total de 140000 agents, et 1 ETP par tranche de 650 agents au-delà) ; ce qui donne pour l'éducation nationale environ 1950 ETP. Leur répartition dépend ensuite du seul scrutin pour désigner les 15 membres du CSA lors des élections professionnelles. **La moitié de ces ETP est distribuée aux organisations ayant au moins un siège au CSA, l'autre moitié à toutes les organisations s'étant présentées à ce scrutin au prorata des voix obtenues, même à celles qui se sont déjà vues attribuées la première moitié des ETP, et qui sont donc servies deux fois**. Ce qui explique que certaines organisations, bénéficiaires d'un nombre considérable d'ETP et ne sachant plus quoi faire d'une telle profusion de décharges, les distribuent à n'importe qui pour faire n'importe quoi, **n'hésitant pas à décharger totalement certains collègues** qui iront ensuite fanfaronner et pontifier au ministère sur un métier qu'ils n'exercent plus, se faisant les porte-paroles des demandes les plus extravagantes, des revendications les plus insensées et les plus éloignées des besoins réels. C'est à eux que l'on doit notamment les « heures de rien » qui prennent la place des enseignements disciplinaires dans les emplois du temps des élèves ; c'est à eux que l'on doit les catastrophiques réformes du collège et du lycée ; ce sont eux enfin qui hantent colloques, conférences, congrès et autres salons où l'on se gargarise d'innovations, de projets, d'expérimentations les plus grotesques dont tout le reste de la profession doit subir par la suite les conséquences quand elles ont eu le malheur de plaire à un ministre de passage (comme ils le sont tous) et qu'elles deviennent nos obligations de service dès qu'elles ont été gravées dans le marbre de la loi !

La représentativité

La récente loi de transformation de la fonction publique de 2019, dont l'ambition mise en avant est de « simplifier le dialogue social » et de le « rendre plus stratégique », a profondément modifié la cartographie des instances représentatives et a surtout fait évoluer leur compétence. Le nombre de commissions paritaires a été drastiquement réduit (avec

notamment la suppression des CAPN par corps sauf pour quelques catégories comme les personnels de direction ou ceux relevant de la 29^e base) mais elles ne sont plus compétentes en matière d'avancement ainsi que de mutation. Les organisations syndicales qui faisaient croire qu'elles étaient incontournables à ces égards en raison de leur surreprésentation au sein des commissions paritaires n'ont même pas été capables de défendre ce qui était devenu depuis longtemps leur principale raison d'être, pour ne pas dire leur argument de vente. De fait, elles ont été et sont encore d'une surprenante discrétion sur cette réforme qui les prive pourtant de ce qui constituait l'essentiel de leur activité. Pour Action & Démocratie en revanche, cela ne change rien : nous défendons les dossiers qui nous sont confiés directement auprès des services et le plus souvent avec succès car nous faisons le pari de l'intelligence aussi envers nos interlocuteurs de l'administration. Ce n'est pas une loi qui rendra le « dialogue social » plus « stratégique » ni plus consistant, mais bien la pratique. La nôtre repose sur le pragmatisme et le bon sens plutôt que sur l'idéologie et les postures. Voilà pourquoi, dans les faits, vous serez toujours bien défendu par Action & Démocratie malgré la réduction du champ de compétence des commissions paritaires.

Il n'en reste pas moins que la transparence dans les opérations de gestion du personnel, et notamment en matière de mobilité, doit être totale et que, pour cette raison, Action & Démocratie exige que soient publiés les barèmes des personnels affectés car il s'agit d'une information indispensable à tout point de vue que la nouvelle gestion de la mobilité par la seule administration soustraie de façon illégitime et préjudiciable aux personnels et à ceux qui les conseillent.

Action & Démocratie vient en outre de remporter une victoire importante au Conseil d'État pour tous les personnels en obtenant la suspension de la circulaire fixant les lignes directrices de gestion ministérielle relatives à la mobilité. Notre action permet désormais aux organisations syndicales non « représentatives » au sens de la loi (c'est-à-dire à toutes celles n'ayant pas au moins un siège au CSA ministériel ou de proximité) de pouvoir être sollicitées par les personnels qui contestent une décision d'affectation pour les accompagner, possibilité que l'administration avait réservée aux seuls syndicats dits « représentatifs » de façon totalement incompréhensible, et même inconstitutionnelle. Nous avons saisi le Conseil constitutionnel à ce sujet et celui-ci nous a donné entièrement raison dans sa décision n°2022-1007 QPC du 5 août 2022 en déclarant non conforme à la Constitution l'article 14 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, dans sa rédaction issue de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et de l'article L. 216-1 du code général de la fonction publique, dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique. En résumé, le gouvernement avait octroyé un privilège exorbitant sous la forme d'un monopole donné aux syndicats dits représentatifs en contraignant les agents qui voulaient contester une décision d'affectation, d'avancement ou de promotions, à faire appel exclusivement à eux. Le Conseil constitutionnel, sur la requête d'Action & Démocratie, a considéré qu'une telle disposition était contraire au principe d'égalité et nous sommes fiers d'avoir permis à tous les syndicats légalement constitués, et

pas seulement au nôtre, de pouvoir exercer pleinement leur rôle de défense de leurs adhérents et de tous les personnels qui choisiraient de faire appel à eux.

Ainsi, entre la modification des compétences des commissions paritaires et la possibilité pour tout syndicat, qu'il soit « représentatif » ou non au sens de la loi, d'accompagner tous les personnels désirant contester une décision relative à leur affectation ou leur avancement, les cartes sont rebattues et les organisations qui s'en vantaient ne peuvent plus se prévaloir d'un monopole ou d'un privilège qu'elles n'ont plus. De ce fait, la notion de syndicat représentatif peut désormais être restaurée dans la plénitude de son sens : celui d'un syndicat qui représente vraiment les personnels, défend réellement leurs intérêts et la haute idée que chacun d'eux se fait de sa mission. C'est l'ADN d'Action & Démocratie.

Nous tenions à vous informer des enjeux aussi bien que des dessous de ces élections, auxquelles il est indispensable que la profession participe massivement et de façon éclairée : une représentativité cohérente et fidèle à la réalité de notre profession est urgente, **le pluralisme est aussi vital dans le champ du dialogue social que dans celui du débat démocratique**. Il y va, en outre, du sort de l'école républicaine, si mal défendue jusqu'à présent contre le véritable rouleau-compresseur des pédagogistes de tous bords et de leurs relais dans la haute administration.

Avec **Action & Démocratie**, vous avez la possibilité de vous faire entendre et de faire exister le syndicalisme indépendant : prenez connaissance de nos positions et déclarations afin de vous faire votre opinion, n'hésitez pas à y contribuer. Suivez notre actualité sur internet et dans nos lettres d'informations. Contactez-nous si vous voulez en faire plus pour défendre l'idée de l'instruction républicaine que nous partageons. Et surtout, n'oubliez pas de voter et faire voter vos collègues à ces élections professionnelles de 2022, si décisives pour l'avenir de l'école et de nos métiers qu'il ne s'agit plus seulement de défendre mais qu'il faut désormais reconstruire !